

## **COMMISSION DES ÉTUDES**

### **RÉSOLUTION 351X-CE-2762**

Concernant la création d'un nouveau secteur disciplinaire et critères d'embauche de ce secteur

---

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante et unième réunion (extraordinaire) tenue le jeudi 19 avril 2018 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les besoins du Département des sciences infirmières en matière d'enseignement et de recherche;

**ATTENDU** les difficultés de recrutement et de rétention observées au cours des dernières années avec les critères d'embauche actuels pour les programmes infirmières praticiennes spécialisées (IPS);

**ATTENDU** que plusieurs universités québécoises embauchent des professeurs dans certains secteurs de formation pratique dans le domaine des sciences infirmières sans exiger le doctorat;

**ATTENDU** l'exigence que la formation en sciences infirmières soit à la fois académique et professionnelle;

**ATTENDU** que la maîtrise en sciences infirmières programme IPS a des besoins particuliers requérant un programme professionnel, notamment en soins pédiatriques, en soins directs en première ligne et en santé mentale;

**ATTENDU** les explications du recteur;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Daniel Langevin, appuyée par madame Francine Rancourt,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la création d'un nouveau secteur disciplinaire : Secteur intervention – formation pratique

**D'APPROUVER** les *Critères d'embauche des professeurs* de ce secteur, comme suit :

1. Posséder une maîtrise en sciences infirmières;
2. Détenir le titre d'infirmières praticiennes spécialisées au Québec;
3. Compter au moins cinq (5) ans d'expérience de pratique récente et pertinente.

### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Original signé par :

---

André J. Roy,  
Secrétaire général